

## Proposition de stage

# Cartographie et gouvernance des ports décentralisés : vers une définition du port maritime territorial français

ANPMT- MMF – 26 janvier 2023

<b>Sujet proposé</b>	<b>Cartographie et gouvernance des ports décentralisés : vers une définition du port maritime territorial français</b> Mise à jour de la cartographie des ports maritimes territoriaux de l'ANPMT et contribution à la rédaction d'un article scientifique sur la définition du port maritime territorial français pour le colloque DEVPORT des 5 et 6 octobre au Havre
<b>Domaines scientifiques mobilisés</b>	Droit maritime et portuaire et/ou développement territorial appliqué au portuaire et/ou géographie et/ou cartographie et/ou sciences politiques
<b>Niveau d'étude requis</b>	<b>Master 2</b> ou Master 1
<b>Entreprise accueillante</b>	<b>Association Nationale des Ports Maritimes Territoriaux</b> Département de Seine-Maritime, 1 Quai Jean Moulin, 76 100 Rouen <a href="http://www.anpmt.fr">www.anpmt.fr</a>
<b>Durée du stage</b>	<b>Idéalement 6 mois</b>
<b>Début du stage</b>	<b>Au plus tôt</b>
<b>Lieu de stage</b>	Rouen, Département de la Seine-Maritime, Direction des Ports Départementaux, bacs et voies vertes, 11 avenue de Grand Cours, 76 100 Rouen
<b>Compétences requises</b>	Bonnes compétences en Adobe InDesign Maîtrise du pack Office Bonnes capacités d'analyse de données et documents
<b>Référent professionnel ANPMT</b>	<b>Marie-Marthe Fauvel</b> , Déléguée générale 06 58 41 69 99 / <a href="mailto:anpmt.mm.fauvel@gmail.com">anpmt.mm.fauvel@gmail.com</a>
<b>Référent pédagogique</b>	À définir
<b>Indemnité de stage</b>	<b>Gratification de 4.05€ /h, à raison de 7h/ jour</b> Ex : pour un stage du 1 <sup>er</sup> /04 au 31/08 2023, gratification mensuelle lissée de 578,34€ par mois
<b>Titres restaurant</b>	Titres restaurant d'un montant de 9€ (40% stagiaire, 60% employeur)
<b>Remboursements de frais</b>	Remboursement des frais de transports, d'hébergement et de repas selon règlement intérieur de l'association, et dans le cadre des déplacements validés par l'ANPMT

## 1) L'ASSOCIATION DES PORTS MARITIMES TERRITORIAUX – ANPMT

L'Association Nationale des Ports Maritimes Territoriaux - ANPMT rassemble des collectivités territoriales, autorités portuaires et des exploitants en charge de ports maritimes décentralisés de commerce, de pêche et, par extension, de pêche-plaisance.

D'abord créée à l'échelle de la façade Manche en 2007, l'association décide en 2019 d'élargir son périmètre d'action aux quatre façades maritimes : Manche-Mer du Nord, Atlantique, Méditerranée et Outre-Mer. Elle est alors soutenue par l'Assemblée des Départements de France et encouragée par les services centraux des Ministères des transports et de l'agriculture.

L'ANPMT s'est donné pour objectif de promouvoir les intérêts de ces ports décentralisés, qu'elle préfère nommer « territoriaux ». Sous la présidence d'Alain BAZILLE, vice-président du Conseil Départemental de la Seine-Maritime, elle développe un réseau national d'échanges et de réflexion, et travaille sur les sujets qui intéressent directement ses membres.

Au 31 décembre 2022, l'ANPMT rassemble 8 autorités portuaires et 4 exploitants portuaires, lesquels représentent 62 ports décentralisés, dont 13 présentant une activité de commerce et 46 présentant une activité de pêche (dont 12 avec criées).

En 2023, l'action de l'ANPMT portera sur la décarbonation et le verdissement des ports, la cybersécurité, les données et la recherche portuaire, la formation aux métiers de la mer. L'ANPMT reste par ailleurs en veille continue sur des sujets opérationnels et transversaux tels que le dragage (seuil N3), les missions de police portuaire, la sûreté portuaire...

Elle souhaite enfin mettre à jour sa cartographie des ports territoriaux et produire une réflexion analytique sur la gouvernance des ports maritimes décentralisés. Ce sujet fait l'objet du stage proposé.

## 2) CARTOGRAPHIER ET DÉFINIR LES PORTS MARITIMES DÉCENTRALISÉS FRANÇAIS

### 2.1. Mise à jour de la cartographie des ports maritimes décentralisés

Avant 1983, l'ensemble des ports maritimes français étaient des ports d'État. Au gré des différentes vagues de décentralisations (1983, 2004, 2012, 2015 et création du statut de Grand Port Maritime en 2008), l'ensemble des ports maritimes français ont été transférés aux collectivités territoriales ou à leurs groupements, exception faite de 11 GPM (7 en métropole et 4 en outre-mer) et d'un port autonome. Aujourd'hui les ports décentralisés se comptent ainsi par centaines, qu'ils soient des ports de commerce et/ou de pêche et/ou de plaisance.

Or, jusqu'en 2021, aucune liste et aucune représentation cartographique claire et exhaustive de ces ports décentralisés ne permettait d'appréhender l'étendue de leur maillage sur le territoire français. C'est pourquoi, en 2021, l'ANPMT a entrepris de réaliser une carte afin de mieux donner à voir la réalité de cette ossature et son implantation sur les côtes françaises.

Fondée sur une méthodologie rigoureuse et finalisée comme document provisoire en septembre 2021, cette cartographie fait état, pour les façades maritimes métropolitaines, des activités présentes sur chacun des ports, ainsi que de la nature de leur(s) autorité(s) portuaire(s).

Des éléments ont également été rassemblés sur les exploitants portuaires de chaque port, afin d'alimenter une version numérique, non encore mise en ligne à ce jour.

Néanmoins, la gouvernance portuaire connaît d'importantes et fréquentes évolutions : création de syndicats mixtes, désengagement des CCI au profit de SPL, SEM(OP), sociétés privées...

Par ailleurs, les activités telles que les chantiers navals, les cultures d'algues, les EMR...n'ont pu être investiguées.

Enfin, la cartographie des ports maritimes de la façade ultramarine n'a pas pu être réalisée en 2021, alors qu'elle mérite un focus tout spécifique.

#### **Attendus #1 du stage proposé :**

- Mettre à jour la cartographie des ports maritimes décentralisés métropolitains (possibilité de critiquer la méthode retenue lors de l'élaboration de la première carte),
- La compléter par la façade ultramarine,
- La compléter, si le temps le permet, concernant les activités manquantes (méthodologie à construire),
- Finaliser la version dynamique en ligne avec la mention des exploitants portuaires (en lien avec un développeur prestataire).

### **2.2. Contribution à la rédaction d'un article scientifique pour le colloque DEVPORT des 5 et 6 octobre 2023 au Havre**

Aussi importantes soient-elles pour l'ANPMT, la mise à jour et la finalisation proprement dites de cette cartographie ne constituent pas une fin en soi. L'association souhaite en effet construire une réflexion analytique sur les données recueillies : quelles sont les grandes tendances d'évolution en matière de gouvernance portuaires ? Existence-t-il des tropismes par façades ? Quelles alliances administratives, politiques, économiques, opérationnelles, structurelles... voient le jour dans le cadre ou en dehors des obligations réglementaires fixées par les lois de décentralisation ? Que nous disent les modes de gouvernance de leurs territoires ?...

En répondant à ce type de questions, l'ANPMT souhaite contribuer à définir les contours du port décentralisé dans le paysage portuaire français d'aujourd'hui. Elle souhaite ainsi contribuer à la recherche scientifique portuaire et mieux assier sa réflexion sur le développement de ces ports spécifiques aux côtés des Grands Ports Maritimes.

#### **Attendus #2 du stage proposé :**

- Établir un état de l'art sur la définition du port en France aujourd'hui,
- Produire une analyse critique et problématisée des données réunies dans le cadre de la mise à jour de la cartographie,
- Proposer une définition du port décentralisés français,
- Contribuer à la rédaction d'un article ANPMT pour le colloque DEVPORT qui se déroulera les 5 et 6 octobre 2023 à l'Université du Havre et qui portera sur le thème « Quelle place pour les ports territoriaux dans le système maritime de demain ? »